Docusign Envelope ID: 518328FB-089B-8886-81E6-796E88513B1B

ABIVAX
Société anonyme au capital de 797.701,91 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DES DECISIONS
DU DIRECTEUR GENERAL
DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er juin,

Monsieur Marc de Garidel-Thoron, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes des statuts et de la décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2025,

[…]

1. **Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)**

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par (i) l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023, conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration le 23 mai 2024, et (ii) le Conseil d'administration aux termes de sa décision du 13 novembre 2025, décide que l'acquisition définitive de 12 750 actions gratuites attribuées le 23 mai 2024 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 127,50 € à 797.829,41 €, par incorporation d'une somme de 127,50 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 1.125.370.362,31 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 12.750 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 1**.

Le Directeur Général décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

2. **Modification corrélative des statuts**

Le Directeur Général, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-neuf euros et quarante et un centimes (797.829,41 EUR).*

Docusign Envelope ID: 518328FB-089B-8886-81E6-796E88513B1B

Il est divisé en soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante et un (79.782.941) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

3. Pouvoirs pour les formalités

Le Directeur Général décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Pour extrait certifié conforme

Marc de Garidel

_____

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel-Thoron